

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 23 mars 2026

Délibération n° CR-2026-03-P01

Objet : Vote : validation des synthèses des Commissions de la Recherche des 15 octobre 2025 et 17 novembre 2025.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne réunie en formation plénière,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner les synthèses des séances des 15 octobre 2025 et 17 novembre 2025.

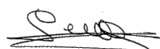
Après en avoir délibéré.

Article 1 : La Commission de la Recherche approuve les synthèses des séances des 15 octobre 2025 et 17 novembre 2025.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux. Les synthèses seront consultables sur l'intranet de l'établissement

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	26
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	26

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 23 mars 2026

Délibération n° CR-2026-03-P02

Objet : Vote : décision relative au financement des projets candidats à l'Appel
d'offres interne « Seconde Chance » 2026 .

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre
2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07
octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de
présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Vu la délibération de la Commission de la Recherche en date du 17 novembre 2025
portant sur la ventilation de l'enveloppe dédiée à la recherche sur l'exercice 2026.

Vu la délibération de la Commission de la Recherche en date du 2 février 2026
portant sur le lancement du dispositif « Seconde Chance », financé sur le reliquat de
l'AO PeMS 2026

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à se prononcer sur les propositions de
soutien des projets candidats à l'AO « Seconde Chance » 2026, formulées par la
Commission d'évaluation de la CR réunie le 16 mars 2026.

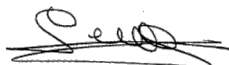
Après en avoir délibéré.

Article 1 : La Commission de la Recherche approuve la liste des soutiens proposés
pour les projets candidats à l'AO « Seconde Chance » 2026 (*voir annexe 1*).

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs
de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	26
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	26

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 23 mars 2026

Délibération n° CR-2026-03-P03

Objet : Vote : décision relative au cadrage de l'Appel d'offres interne RNA
Recherche 2026/2027.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à se prononcer le cadrage de l'appel d'offre interne RNA Recherche 2026-2027, permettant l'octroi aux enseignant chercheurs de décharges d'heures d'enseignement pour leurs responsabilités en matière de recherche.

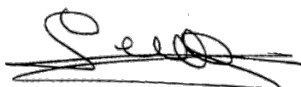
Après en avoir délibéré.

Article 1 : La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité le cadrage du dispositif RNA Recherche 2026-2027 (*voir annexe 2*).

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	26
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	26

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance plénière du 23 mars 2026

Délibération n° CR-2026-03-P04

Objet : Vote : décision relative à la ventilation des contrats doctoraux par école doctorale.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la répartition des contrat doctoraux et des demi-contrats doctoraux par écoles doctorales de l'UPEC.

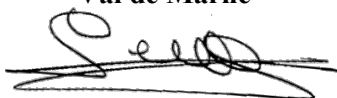
Après en avoir délibéré,

Article 1 : La Commission de la Recherche donne un avis favorable à la ventilation des contrats doctoraux et des demi-contrats doctoraux par école doctorale telle que présentée en *annexe 3*.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	26
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	26

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne



Karine Bergès

La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche



Carole Hénique

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance restreinte Collèges A,B et C du 23 mars 2026

Délibération n° CR-2026-03-Col A,B,C-01

Objet : Point non soumis à discussion : Convention d'association d'un personnel au LISSI.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la demande d'association de M. Alvarez au LISSI.

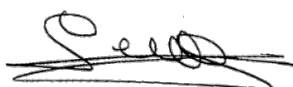
Après en avoir délibéré,

Article 1 : La Commission de la Recherche n'émet aucune opposition à l'association de M. Alvarez au LISSI .

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents ou représentés :	18
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	18

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique

Annexe 1 : Résultats des soutiens à l'AO " Seconde Chance " 2026

		Nom	Prénom	Intitulé du projet	UR	Aide demandée	Coût total du projet	Proposition de financement CE	Montant du soutien octroyé par la CR du 23 mars 2026
SHS	1	GODFROY STRAUSS	Anne Sophie	MENSA - Mens sana in corpore sano : recherche-action sur l'alimentation durable et l'éducation à l'alimenttion	LIS - LIPHA - CIRCEFT - LDAR	11 600,00	11 660,00	La CE ne préconisent pas le soutien de ce projet en raison d'un manque de précisions concernant le volet recherche, notamment s'agissant de la description des méthodes de recherche-action envisagées.	0 €
	2	SITRI	Frédérique	ArchivU	CEDITEC	6 000,00	7 550,00	Favorable à un financement partiel, incluant le stage et une part de la prestation, en raison des contraintes budgétaires imposées par l'enveloppe disponible	5 000 €
	3	SCHAUB	Marie-Karine	Festival d'histoire populaire, 3e édition « le corps »	CRHEC	20 000,00	85 500,00	Favorable à un financement partiel en raison des contraintes budgétaires imposées par l'enveloppe disponible	15 000 €
	4	RAFFARIN & GOROCHOV	Anne & Nathalie	Lire les classiques	LIS	2 650,00	3 650,00	Favorable à un financement total du projet. La CE engage les porteurs à mobiliser des cofinancements plus importants sur les éditions prochaines de l'évènement	2 700 €
Total SHS (4 demandes)						40 250,00	108 360,00		22 700 €
ST	5	DIAMANTIS	Sylvain	SCRIN-EHPAD Stratégie globale de prévention et de contrôle du risque infectieux fondée sur/par l'analyse des eaux usées dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : de la surveillance à l'action, une étude pilote en Seine-et-Marne	LEESU - IMRB	17 000,00	37 500,00	Favorable à un financement partiel en raison des contraintes budgétaires imposées par l'enveloppe disponible	5 100 €
Total ST (1 demandes)						17 000,00	37 500,00		5 100 €
Santé	6	MUSSIGMMANN	Thibaut	CURAPAIN - Analyse, structuration, et évaluation d'un modèle de formation à la douleur en kinésithérapie.	ENT	14 040,00	NA	Favorable à un financement partiel (un stage de master) en raison des contraintes budgétaires imposées par l'enveloppe disponible	4 400 €
	7	REKIK	Sonia	Etude multi-échelle de la biomécanique du muscle squelettique : rôle des microconstituants dans les dysfonctionnements neuromusculaires dans le cas MKO	BIOTN	5 134,00	5 934,00	Favorable à un financement partiel (un stage de master) en raison des contraintes budgétaires imposées par l'enveloppe disponible	4 400 €
	8	MAKTOUF	Wael	L'effet de l'exercice excentrique sur les propriétés mécaniques du complexe muscle-tendon chez les patients post-AVC	BIOTN	4 000,00	4 000,00	Favorable à un financement partiel (un stage de master) en raison des contraintes budgétaires imposées par l'enveloppe disponible	4 400 €
Santé (3 demandes)						23 174,00	9 934,00		13 200 €
TOTAL DEMANDES (8 demandes)						80 424,00	155 794,00	TOTAL	41 000 €

**Annexe 2 : Cadrage des décharges octroyables dans le cadre du dispositif RNA
Recherche 2026–2027**

Nature du travail	Fourchette
Responsabilité d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement	10 h à 40 h
Pilotage scientifique de projets de recherche en réseau (Projets européens et ANR ; Pilotage de grands projets) en gestion à l'UPEC , dont : <ul style="list-style-type: none"> - Portage projet ANR : 20 HTD/an - ANR JCJC : jusqu'à 96 HTD/an - Portage de WP européen : 20 - 40 HTD/an - Portage Projet européen multipartenaires : 40 H à 64 HTD l'année de préparation et dépôt [avec avis du laboratoire] et jusqu'à 96 HTD chaque année du projet. - Portage d'autres projets multipartenaires : 10 – 20 HTD - ERC : 64 HTD l'année de préparation et dépôt et 128 HTD chaque année du projet 	10 à 128 HTD
Mission de développement de la valorisation socioéconomique <ul style="list-style-type: none"> - Prématuration : 20 HTD - Maturation : 20 – 40 HTD - Propriété intellectuelle <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration d'invention : 10 HTD o Dépôt de brevet : 20 – 30 HTD - Création de startup : 40 HTD - Logiciels et bases de données : 20 – 30 HTD 	10 à 40 HTD
Responsabilité d'activités de communication, de diffusion des résultats de la recherche ou de culture scientifique et technique et d'échange sciences et société	A définir par le CA sur proposition de la CR
Responsabilité scientifique et technique, de conservation et d'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements ou activités documentaires	A définir par le CA sur proposition de la CR

Annexe 3 : Ventilation des contrats doctoraux et demi-contrats doctoraux par écoles doctorales.

Ecoles doctorale (ED)	Nombre d'HDR en 2026	Rapport HDR/Contrats doctoraux 2026	Contrats doctoraux ventilés par ED	Demi-contrats doctoraux ventilés par ED
MSTIC	51	2,95	3	1
SIE	84	4,87	5	1
VTT	16	0,93	1	1
OMI	86	4,98	5	1
CS	53	3,07	3	1
SVS	176	10,20	10	1
TOTAL	466	27,00	27	6